

Stratégie d'AFW

Objectif :

- Choix d'une année de base : tous les pays retiennent l'année 2015 comme année de base. Cela est possible pour au moins 4 pays (Benin, Burkina Faso, Guinée et Guinée Bissau)
- Mettre en œuvre le *SCN 2008* (tout le cadre central) : Aucun pays n'est prêt à mettre en œuvre entièrement le *SCN 2008* notamment l'élaboration des comptes de patrimoine

Actions à mettre en œuvre :

- Les pays rédigent un plan d'action pour migrer vers le *SCN 2008* (Nouakchott 2010, Ouagadougou 2013, Lomé 2014) en intégrant l'ensemble du système SSN (Finances publiques, BdP) [AFW invite généralement un représentant du MEF et de la BCEAO lors des séminaires]
- Les pays inscrivent dans la SNDS les actions nécessaires à la migration vers le *SCN 2008*
- AFRITAC Ouest et les pays qui le souhaitent élaborent des cadres logiques sur quatre ans (2015-2018) pour poursuivre la production des comptes selon le *SCN 2008* réaliser une année de base, une ou deux années de comptes courants et retropoler sur la série *SCN 1993*.

Risque :

- Les pays ne disposent pas de moyens suffisants pour respecter leur engagement (taux d'exécution financière des SNDS très bas, faible capacité d'absorption).
Mesure d'atténuation : sensibiliser le MEF et les PTF, suivre l'élaboration des budgets, inscrire le *SCN 2008* dans les aides mémoire ; mettre en place des appuis institutionnels
- AFW ne dispose pas des ressources suffisantes pour appuyer les pays.
Mesures d'atténuation : La coordination des PTF est indispensable (cas du Benin où la GIZ et AFW appuient le Benin pour les CNT, cas de l'implantation d'ERETES)